



La COFIDES : nouveaux enjeux financiers

Par Xavier BILBAULT, Président de la COFIDES

Ainsi, la COFIDES a été en mesure, en 2009, de revenir à sa vocation financière première, d'attribuer des garanties à des microcrédits, comme actrice de la microfinance en Afrique. Préparées en 2007, c'est en 2008 que les décisions permettant au SIAD (Service International d'Appui au Développement) de devenir une ONG transnationale, porteuse de projets, pleinement associée à la COFIDES, ont effectivement été prises.

La COFIDES s'interdit, désormais, d'étudier par elle-même les projets de développement et elle attend d'être sollicitée par le SIAD pour agir en tant que fournisseur de garanties aux projets tant collectifs qu'individuels qu'elle s'efforce de promouvoir. Des accords très élaborés ont été signés entre la COFIDES et le SIAD et des facilités financières ont été accordées par la COFIDES au SIAD pour faciliter cette transition. L'Assemblée Générale a entièrement ratifié cette démarche.

Malheureusement, l'ensemble de cette action s'est développée en pleine crise financière. Cependant, la Coopérative, avec le support de ses conseillers, a su prendre à temps les mesures destinées à protéger ses capitaux en souscrivant de façon préférentielle à des sicav monétaires. Mais le jeu des plus et moins-values comptables de certains investissements, notamment celui des obligations, longuement débattu par votre Conseil d'Administration avec le Commissaire aux comptes de la Coopérative, n'a pas encore permis de présenter, contrairement à l'objectif, des comptes équilibrés dès 2008.

Si le SIAD a apporté la preuve de la validité des choix effectués, comme le montre « *SIAD Actualités* », c'est sur l'exercice 2009 que la COFIDES Nord Sud doit valider l'ensemble de ses propres choix.

- Elle doit, en premier lieu, construire en matière de formation et d'expertise financière une activité rémunérée.

- Par ailleurs, elle doit s'interroger sur la validité de ses choix en termes de garanties, comprendre les difficultés rencontrées auprès de certains partenaires bancaires africains pour lesquels la seule signature de la COFIDES ne suffit pas. Ne pourrait-elle s'associer,

par exemple, avec des partenaires pour lesquels l'apport de garanties, dans le cadre d'un projet de développement, pourrait être une facilité complémentaire ?

Des objectifs ambitieux ont par ailleurs été pris dans le cadre de l'Assemblée Générale. Celle-ci est consciente que les perspectives d'avenir de la COFIDES passent, nécessairement, par la mise à disposition de son équipe de capitaux plus importants. Elle a créé ou réorienté de nouveaux produits à cet effet, tels que CAPISOL, produit solidaire de capitalisation, ou les CCS risqués, permettant à la COFIDES de prendre des risques plus étendus, grâce à la forme de contre-garantie que représentent pour elle les prises de risque de ses déposants. On trouvera en pages 2 et 3 une présentation du CCS (Compte Courant Solidaire), produit labellisé par FINANSOL, et de son évolution. Mais, pour développer sa capitalisation, la COFIDES attend de nouveaux partenaires financiers qu'ils s'engagent auprès d'elle à travers une forme de « Capital Risque » dont elle est prête à discuter les modalités.

Au moment où le plus dur de la crise financière mondiale semble derrière nous, il est certainement temps pour la COFIDES et les organisations de solidarité de sa nature de trouver un nouveau public dont l'engagement, en termes de solidarité, serait à la mesure des enjeux du développement des populations les plus en difficulté dans le monde et, plus particulièrement, en Afrique, à laquelle la COFIDES reste très fortement attachée.

Sommaire

Page 2 et 3

Focus sur le Compte Courant Solidaire de la COFIDES

Page 4

- La COFIDES et les finances solidaires
- Semaine de la Finance Solidaire



Activité de fumage de poisson près d'Abidjan

La COFIDES Nord Sud et le secteur des finances solidaires

FINANSOL regroupe des institutions financières solidaires qui collectent de l'épargne et financent des projets, et des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité.

Membre de FINANSOL, la COFIDES Nord Sud a obtenu, en 2000, le label FINANSOL pour son compte courant solidaire, gage d'une économie solidaire et transparente.

Depuis 2003, FINANSOL participe à l'élaboration du baromètre de la finance solidaire, avec le soutien notamment de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec le quotidien La Croix.

Cet observatoire constate chaque année les principales évolutions de la finance solidaire en France. Avec l'aide de l'institut de sondage IPSOS, il mesure la notoriété de l'épargne solidaire et l'intérêt que lui portent les français.

Publié fin mai 2009, le dernier baromètre de la finance solidaire constate, que, malgré la crise, l'année 2008 a été stable, l'encours total ayant progressé de 0,6% par rapport à l'année précédente. Mais il faut souligner que les investissements réalisés par les investisseurs solidaires ont, eux, augmenté de 34%.

Ces activités se répartissent de la façon suivante :

- 41 % pour le social et le logement ;
- 30% pour l'emploi (notamment entreprises d'insertion) ;
- 19 % pour le secteur de l'environnement ;
- 10 % pour la solidarité internationale (commerce équitable, microcrédits, développement humain, urgence humanitaire).

Selon le sondage IPSOS, 40 % des français déclarent avoir entendu parler de l'épargne solidaire, soit une hausse de 5 points par rapport à 2008.

En revanche, le passage à l'acte demeure stable depuis 2007 : seuls 7 % des français déclarent avoir déjà investi dans un placement d'épargne solidaire.

Toutefois, la crise semble influencer les comportements : 35 % des français déclarent que la crise leur donne envie de prendre en compte d'autres facteurs que le profit dans la manière de placer leur épargne.

Selon Guillaume Goubert, rédacteur en chef de *La Croix* : « *La crise financière qui a explosé en septembre 2008 aurait pu être synonyme de catastrophe pour la finance solidaire (...) Au contraire, ce secteur a fait la démonstration d'une résistance enviable, (...) les résultats sont meilleurs que la moyenne des placements (...) Le principe même de l'épargne solidaire est de savoir précisément où l'on met son argent, au service d'activités très concrètes portées par des partenaires bien identifiés.* »

COFIDES

5, rue de la Révolution 93100 Montreuil - France

Tel / Fax : 01 49 33 00 51

coordination@cofides.org www.cofides.org

Imprimé chez SMI Landerneau (29) sur papier recyclé
Directeur de la publication : Xavier BILBAULT

C'EST VITE DIT !

Formation au financement bancaire pour les porteurs de projet migrants

Dans le cadre d'un financement de la Fondation de France, le SIAD a fait appel à la COFIDES Nord-Sud afin de mettre en place un stage de formation au financement bancaire de projets, destiné aux migrants porteurs de projets économiques qui souhaitent se familiariser avec la demande de crédit et la négociation avec un banquier.

Le stage s'est tenu les 9, 10 et 11 juillet à Montreuil. Douze personnes y ont participé.

L'évaluation finale a démontré que l'ensemble des participants étaient satisfaits de l'approche théorique qui avait été faite du montage d'une demande de financement, et du travail collectif d'évaluation de dossiers montés par certains des participants.

Pour participer au prochain stage

Contact : Guillaume TOP (01 74 21 78 91)

Cameroun : accord avec le centre de formation professionnelle Elysées Marbeuf

La COFIDES Nord-Sud et le centre Elysées Marbeuf ont signé en aout dernier un accord de coopération visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du centre par la valorisation de l'auto-entrepreneuriat. Les deux structures engagent une collaboration dans les domaines de la formation à la création d'entreprise, de l'aide au montage de projet et de l'accès au financement bancaire des jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, le SIAD réfléchit avec ses partenaires à la création d'une pépinière d'entreprises à Yaoundé, qui pourrait accueillir ces jeunes entrepreneurs pour leur permettre de se lancer plus facilement.

Nouvelle coordinatrice

Bassiratu ILLA, anciennement à l'ADIE, a été recrutée le 19 octobre comme nouvelle coordinatrice de la COFIDES.

Vos rendez-vous

Semaine de la finance solidaire du 4 au 11 novembre 2009

Coordonnée par la plate-forme Finansol, la semaine de la finance solidaire 2009 aura lieu dans toute la France du 4 au 11 novembre prochain.

Au programme de la *Semaine*, des conférences pédagogiques pour expliquer l'investissement solidaire et son utilité concrète, des sessions portes ouvertes et une exposition photos *Visages de la finance solidaire* pour découvrir les entreprises financées par l'épargne solidaire.

La COFIDES et le SIAD organisent une **conférence-débat** suivie d'un dîner africain à Montreuil le **6 novembre à 19h**, sur le thème suivant : « *le microcrédit en Afrique : pour une solidarité sans assistanat* ».

Pour en savoir plus sur la *Semaine*
www.jepargnesolidaire.fr

Le Compte Courant Solidaire, support des garanties de la COFIDES Nord Sud

Dans la dernière Lettre de la COFIDES, une présentation des garanties accordées par la COFIDES pour contribuer au lancement de projets de développement économique a été développée. Ce document, s'il a été prolixe sur les modalités d'attribution des garanties, l'a été beaucoup moins sur les conditions dans lesquelles la COFIDES est financièrement en mesure de le faire.

L'évolution des comptes de la société et certaines difficultés rencontrées dans le passé ont rendu familier aux souscripteurs de la COFIDES l'importance du capital de leur coopérative, dont l'« élasticité » permet de couvrir les pertes éventuelles et, en cas de surplus, de réajuster à la hausse le niveau du capital. Si, par conséquent, en dernier ressort, le capital de la société garantit les engagements pris et notamment les garanties accordées, son caractère variable et son niveau modeste ne permettraient pas à la COFIDES de prendre les engagements qu'elle prend, sans référence à un autre outil financier : le Compte Courant Solidaire (CCS).

Un compte Courant d'Associés

Rappelons que le CCS a été créé en 1997 dans le cadre de la loi bancaire du 24 janvier 1984 qui a créé les « comptes courants d'associés ». Juridiquement, les versements en comptes courants d'associés sont considérés comme des prêts productifs d'intérêts. Dans le cas de la COFIDES, ce sont les souscripteurs au capital de la coopérative qui peuvent, valablement au regard de la loi, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales, déposer des fonds dans ce compte courant. C'est la raison pour laquelle nous demandons à toutes les personnes qui déposent des fonds dans le CCS de souscrire à au moins une action de la coopérative.

Un compte courant solidaire labellisé par FINANSOL

Parallèlement, la COFIDES s'est engagée dans FINANSOL qui est la fédération des institutions financières solidaires qui collectent de l'épargne et financent des projets, ainsi que des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité (cf page 4). En 2000, la COFIDES a reçu le label FINANSOL pour le CCS. En effet, une partie de la rémunération que les fonds rapportent est attribuée à la COFIDES. La rémunération accordée aux dépôts par les Assemblées Générales qui en décident n'a pas dépassé 1,5%. Le CCS a donc eu pour première fonction de permettre à la COFIDES de recevoir, indirectement, des ressources financières, grâce au partage de la rémunération des placements effectués. Rappelons que les fonds placés n'ont subi aucune érosion dans le temps du fait de leur gestion. En effet, une éventuelle moins-value sur les placements effectués est répercutée sur le compte de résultat et, par conséquent, en fin de compte, sur le capital, les dépôts sur le CCS

s'analysant comme une dette de la coopérative.

Première évolution du CCS, le compte risqué affecté à un projet de développement.

Ce concept est né du dialogue entre la COFIDES et certaines de ses associations partenaires, qui se sont engagées vis-à-vis d'un partenaire du sud à soutenir leurs projets de développement.

La COFIDES, par sa garantie, a facilité l'obtention des crédits nécessaires au lancement de ces projets. Pour que les sommes engagées par la coopérative ne pèsent pas trop sur ses capacités de garantie globales, les associations effectuent un dépôt en CCS correspondant à tout ou partie du montant de la garantie exigée. Ce dépôt, géré par la COFIDES, est entièrement consacré au projet en considération.

Si une difficulté se présente dans le remboursement du crédit accordé, le dépôt sert de « contre-garantie » à la COFIDES qui, ainsi, n'aura pas à assumer toute seule la charge de l'appel en garantie du prêteur.

Cette formule a été utilisée par l'association GESTM (*Groupe Etival Solidarité Tiers Monde*, association membre de la Fédération Peuples Solidaires), pour soutenir la création d'une entreprise de production de mangues séchées au Burkina Faso (cf SIAD ACTUALITES, 2ème semestre 2009), ou par l'association BOFA (*BOurgogne Faso*, association membre de la Fédération Peuples Solidaires) pour un programme de microcrédit dans l'Oudalan, également au Burkina Faso.

Ces exemples montrent que cette démarche permet d'élargir la capacité d'action de la COFIDES.

Quand le CCS devient l'outil d'un partage du risque couru par la COFIDES.

C'est en 2007 qu'il a été proposé pour la première fois aux déposants sur le CCS de la COFIDES de partager, s'ils le souhaitent, les risques courus par celle-ci pour l'ensemble des garanties qu'elle accorde. Un pourcentage de leur dépôt, qu'ils choisissent, est mis en contre-garantie des engagements de la Coopérative. Chaque contre-garant est appelé en garantie par la COFIDES pour la part qu'il représente dans la somme des contre-garanties accordées.

Un exemple récent illustre mieux ce processus :

En 2007, la COFIDES a accordé sa garantie à hauteur de 2 097 €, pour un projet d'exploitation d'un fonds de

commerce dans la région de Kidal au Mali. Ce projet a malheureusement été victime des troubles constatés dans cette région et de la malhonnêteté de l'un des associés. Le prêt consenti avec la garantie de la COFIDES n'a donc pu être remboursé entièrement. Après diverses péripéties, la banque a appelé la COFIDES en garantie pour un montant de 1 616 € le 2 février 2009. La COFIDES s'est exécutée, et c'est l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 qui proposera, pour la première fois, de diviser cette somme au prorata des engagements en contre-garantie pris et arrêtés au 31/12/2009.

Le calcul à effectuer au 31/12 sera le suivant :

- montant total contre-garanti : 10.000 euros (à titre d'exemple) ;

- répartition des contre-garanties accordées : 1 personne a risqué 5000 €, 6 ont risqué 500 €, 8 ont risqué 250 €. $1 \times 5000 + 6 \times 500 + 8 \times 250 = 10\ 000$ euros.

- répartition des montants prélevés : 808 € ; 80,8 € ; 40,4 €. $1 \times 808 + 6 \times 80,8 + 8 \times 40,4 = 1616$ euros.

Une simple règle de trois permet ainsi de répartir le montant sollicité par de la COFIDES.

Réflexions pour de nouveaux développements du CCS.

Ces réflexions sont nées au sein du GTPM (Groupe de Travail Projets Migrants) créé par le SIAD en 2008, avec plusieurs associations de migrants de Montreuil et de Paris. Le GTPM s'est posé la question de la façon de procéder pour apporter aux porteurs de projet migrants un soutien financier. La COFIDES, sur la demande du SIAD, a fait valoir que le mécanisme du CCS pourrait apporter des éléments de solution à ce problème. En effet, les associations de migrants, ou les migrants eux-mêmes, pourraient constituer par leurs dépôts un « compartiment » spécial du CCS qui leur serait réservé.

Les garanties que le GTPM serait amené à accorder pour

soutenir de nouveaux projets viendraient s'imputer sur le fonds ainsi constitué. La COFIDES pourrait apporter une contribution basée sur ses fonds propres, en addition à la garantie accordée dans les limites du compartiment « GTPM » du CCS, lorsque la taille ou les caractéristiques d'un projet particulier le nécessitent.

Le CCS et l'évaluation des risques par la COFIDES

Qu'y a-t-il de pire dans la vie d'un banquier en temps de crise ? Que tous ses clients demandent à être remboursés en même temps. Les gouvernements se sont donc employés à aider les banques pour leur éviter cette difficulté. La COFIDES n'est pas en situation très différente : si, au même instant, tous les bénéficiaires de garanties étaient défaillants, ou si le bénéficiaire d'une importante garantie était défaillant, elle pourrait être en réelle difficulté financière. Les engagements pris par ses déposants sur le CCS, sous forme de dépôts risqués, dans les différentes formes indiquées, sont donc pour elle une sauvegarde essentielle, qu'elle peut mettre en avant dans sa relation avec les banques.

Or, la COFIDES se développe actuellement de façon importante dans plusieurs pays, sous l'impulsion du SIAD, et le nombre des demandes de garanties est croissant. Il serait donc bienvenu que tous les partenaires financiers privilégiés de la COFIDES que sont ses déposants acceptent, dans toute la mesure du possible, d'accroître la part de risque qu'ils ont accepté collectivement de prendre. Si aujourd'hui les dépôts placés en contre-garantie atteignent environ 40 000 euros, le développement de la Coopérative rend très certainement nécessaire de faire passer ce chiffre à près de 100 000 euros, même si, jusqu'à présent, le nombre des défaillances et leur importance a été très faible. En effet, vis-à-vis des banquiers et de tous nos partenaires, une telle indication est un facteur de confiance essentiel.

Xavier Bilbault

Rappel pour les sociétaires de la COFIDES Abandon des intérêts et CCS risqué

Bulletin à remplir et à
renvoyer à la COFIDES
Nord-Sud

Nom : N° sociétaire :

Option d'abandon des intérêts

J'accepte d'abandonner les intérêts produits par les sommes déposées sur mon Compte Courant Solidaire au profit de la COFIDES Nord-Sud.

L'abandon des intérêts permet d'alimenter le Fonds Solidaire d'Intervention (FSI) de la COFIDES, qui finance le développement de la coopérative.

Option de CCS risqué

Je souhaite placer en CCS risqué euros soit % de mon CCS total. Cette somme garantira une partie des emprunts attribués par les banques locales aux populations des Pays du Sud.

Les CCS risqués alimentent le fonds de garantie de la COFIDES. Cette démarche renforce la crédibilité de la Coopérative auprès des banques et lui permet d'élargir le champ de ses interventions.